Avis 00-A-04 du 29 février 2000

relatif à l'acquisition par la société Vivendi de la participation de 15 % détenue par le groupe Richemont dans la société Canal Plus

Posted on: 07 mai 2001 | Secteur :

SERVICES

Présentation de l'avis

Informations sur l'avis

Origine de la saisine	Ministre de l'Economie, des finances et de l'industrie
Dispositif(s)	se référer à l'avis
Entreprise(s) concernée(s)	Vivendi, Richemont, Canal Plus

Lire

le texte intégral de l'avis
258.83 Ko